



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 Octobre 2020, sous la présidence de Madame Christine GUTTIN, maire, assistée de MM. Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoints.

PRÉSENTS : Mmes MM. Christine GUTTIN, Maire, Jacques IVOL, Sylviane COLUSSI, Karine LETELLIER, Jean-Claude JULLIN, Adjoints ; Eléonore BEL, Arlette BERNARD, Maxime CIARDULLO, Maud GIROUD-GARAMPON, Bernard LY, Marie OLIVER, Rodolphe STEPHANE, conseillers municipaux,

ABSENTS EXCUSES : Mmes MM. Lilyan DELUBAC, adjoint ; Julia BESSON, Pierre CARRE, Alexie MALTHERRE, Stéphanie MAQUET conseillers municipaux ayant respectivement donné pouvoir à Mmes MM. JULLIN, GIROUD-GARAMPON, IVOL, COLUSSI et GUTTIN ; François LADET, Olivier ROBERT, conseillers municipaux.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme.

Le PV de la séance précédente du 14/09/2020 est approuvé sans observations.

DELIBERATION N°2020-65 : CESSIION LOT N°1 « LOTISSEMENT RESIDENCE DE LA FONTAINE » :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de CHIRENS a réalisé, en 2012, la construction d'une nouvelle école maternelle, sur le site de la « Croix des Rampeaux » financé par un recours à l'emprunt, l'obtention de subventions de l'Etat, du Conseil Général de l'Isère, ainsi que la vente de l'ancienne école maternelle.

Un premier projet immobilier a été présenté par l'OPAC38 et Dauphilogis pour la réalisation de logements sociaux et en accession sur ce site (délibération n°2015-003 en date du 04/03/2015), devenu caduque le 30/11/2017.

Un second projet immobilier a été présenté par l'opérateur ISERE HABITAT pour une opération de logements neufs en accession (délibération n°2018-011 en date du 28/02/2018).

Ces deux projets n'ayant pu aboutir, la commune a décidé de prendre en charge la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage d'un nouveau projet d'aménagement du site de l'ancienne école maternelle.

La société immobilière VALOR'IMMO, spécialisée dans la rénovation des bâtiments de caractère, située à MORESTEL (Isère) a fait une proposition d'achat de 230 000€ des deux bâtiments sis sur le tènement de l'ancienne école maternelle, pour une surface de 850m², à détacher de la parcelle cadastrée section AD n°309 de 2.420m².

Un permis d'aménager comprenant la réalisation d'une voirie de desserte de deux lots destinés à la vente comme terrain à bâtir a été réalisé.

Mme le Maire informe qu'un contrat a été signé avec la société EffiCity : il a été conclu que la commune rémunère cette prestation de consultant immobilier d'un montant de 8000€ pour la vente de ce tènement".

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de se prononcer sur le projet.

La délibération prise en Août n'ayant pas été validée par le notaire, car elle ne faisait pas ressortir le montant de la commission d'agence, il y a lieu ce soir de délibérer de nouveau.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2020-66 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION RELAIS DE RADIOTÉLÉPHONIE DANS UN IMMEUBLE AVEC HIVORY SAS :

Madame le Maire rappelle la convention en date du 18/10/2010 entre le prestataire de radiotéléphonie mobile SFR et la commune de Chirens permettant le déploiement, l'exploitation et la commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunications sur le territoire communal, dont l'implantation du site d'émission-réception a été définie sur la parcelle AD n°110 à l'intérieur de l'Eglise.

Le 30/11/2018, SFR a apporté à la société HIVORY SAS son parc d'infrastructures passives d'antennes de réseau mobile national et des titres immobiliers, baux et conventions d'occupations attachés.

La précédente convention, conclue pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction par périodes successives de 6 ans, sauf résiliation de l'une des parties adressées à l'autre par lettre recommandée accusé de réception respectant un préavis de 24 mois au moins avant chaque échéance, doit être renouvelée au 01/11/2020.

Mme le Maire donne lecture du projet de convention et propose à l'assemblée municipale de se prononcer.

Pour rappel, l'Eglise fait partie du patrimoine communal.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2020-67 : REAMENAGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - PHASE 1 PERISCOLAIRE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de réaménagement de l'école élémentaire de Chirens, sur le site actuel « Rue du Moulin Defilion ».



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

Ce projet, phase 1, consiste en la création d'une garderie et d'un restaurant périscolaire en neuf, équipés de sanitaires avec un préau et un auvent, sur attente des parents.

Mme le Maire rappelle la délibération n°2020-59 confirmant la commande au cabinet Arcane, d'une étude de faisabilité pour un montant de 40 000€ H.T.

Le début des travaux est prévu fin 2021.

Plan de financement pour ce projet :

- | | |
|-----------------------------------------------------------|---------------|
| ○ Montant H.T. des travaux : | 1 122 530.00€ |
| ○ Subvention du département de l'Isère (54% de 1 000 000) | 540 000.00€ |
| ○ Autofinancement de la commune : | 582 530.00€ |

L'autofinancement pourra varier en fonction des subventions accordées à la commune pour ce projet, notamment de la préfecture et de la filière bois.

ADOpte A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2020-68 : REAMENAGEMENT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE - PHASE 2 CREATION DE CLASSES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ISERE :

Mme le Maire rappelle à l'assemblée municipale le projet de réaménagement de l'école élémentaire de Chirens, sur le site actuel « Rue du Moulin Defilion ».

Ce projet, phase 2, consiste au remplacement de 2 classes préfabriquées par 3 classes en dur avec sanitaires et préau, ainsi qu'au réaménagement de la salle d'arts plastiques en salle des enseignants avec sanitaires adultes.

Mme le Maire rappelle la délibération n°2020-59 confirmant la commande au cabinet Arcane, d'une étude de faisabilité pour un montant de 40 000€ H.T.

Le début des travaux est prévu fin 2021.

Plan de financement pour ce projet :

- | | |
|----------------------------------------------|-------------|
| ○ Montant H.T. des travaux : | 695 000.00€ |
| ○ Subvention du département de l'Isère (34%) | 236 300.00€ |
| ○ Autofinancement de la commune : | 458 700.00€ |

ADOpte A L'UNANIMITE.

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER :

2020-032 : Propriété bâtie à usage d'habitation cadastrée section AD n°s 856, 857 et 858 sise Route du Bourg d'une superficie totale de 295m². Zone UA au PLU.

2020-033 : Propriété bâtie à usage d'habitation cadastrée section G n°291 sise Route de la Garangère d'une superficie totale de 2788m². Zone UB au PLU.

2020-034 : Propriété bâtie à usage d'habitation cadastrée section G n°s 68 et 69 d'une superficie totale de 2754m², sise Chemin des Charpenes. Zone UH et A au PLU ; périmètre de protection d'un monument classé historique : la Tour de Clermont ; aléas : V1 pour partie de la parcelle 69 (risque de ruissellement sur versant faible).

2020-036 : Propriété bâtie à usage professionnel cadastrée section ah n°478 d'une superficie totale de 1800m² sise lieudit Les Mères. Zone UI au PLU.

Abandon du droit de préemption urbain sur ces dossiers.

DELIBERATION N°2020-69 : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUX COMMISSIONS DU PAYS VOIRONNAIS :

Le Conseil Municipal de Chirens :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°99-8823 en date du 02/12/1999 instituant la communauté d'agglomération du Pays Voironnais ;

VU la séance d'installation du Conseil Municipal du 27/05/2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner 2 représentants titulaires de la commune, conseillers communautaires ou non, et 2 suppléants, pour représenter la commune dans les différentes commissions ;

- Commission transition écologique :
 - Titulaires : Lilyan DELUBAC et François LADET
 - Suppléantes : Stéphanie MAQUET et Sylviane COLUSSI
- Commission transition écologique :
 - Titulaire : Sylviane COLUSSI



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2020

- Suppléantes : Marie OLIVER et Arlette BERNARD
- Commission éco :
 - Titulaire : Stéphanie MAQUET
 - Suppléantes : Jean-Claude JULLIN

ADOPTE A L'UNANIMITE.

DELIBERATION N°2020-70 : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE DE CHIRENS, ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) :

Le Conseil Municipal de Chirens :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la séance d'installation du conseil municipal en date du 27/05/2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner un titulaire et un délégué suppléant de la commune au sein du conseil d'administration du Collège des Collines de Chirens, Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER pour représenter la commune au sein du conseil d'administration du collège des Collines de Chirens :
 - Titulaire : Mme Maud GIROUD-GARAMPON.
 - Suppléante : Mme Alexie MALTHERRE.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES :

Contournement de Chirens : Notification du Département de l'Isère de l'attribution d'une somme de 300 000€ supplémentaires pour les études relatives au contournement de Chirens.

Commission intercommunale Lac Culture : La commune de Chirens et quelques communes de la Valdaine ont créées, lors du dernier mandat, une commission intercommunale « Lac Culture » dans le but d'organiser conjointement des animations dans les communes. Une réunion sera programmée courant novembre afin de voir comment pourraient être organisées les prochaines manifestations, sachant que la commune de Massieu est intéressée pour participer.

CCAS : Annulation du repas des Aînés cette année 2020 compte-tenu du fait de Covid. De ce fait, les personnes âgées de 70 à 74 ans recevront un colis comme les aînés de + de 75 ans. La distribution est prévue le 12 décembre prochain, avec cette année le choix entre le retrait dans la salle polyvalente M. Rival ou la distribution à domicile, par le retour d'un coupon réponse.

Mesures des ondes : M. LY donne connaissance des nouvelles mesures effectuées par l'ANFR, organisme reconnu par l'Etat, concernant les ondes émises aux écoles. Les résultats sont les mêmes que les précédentes mesures prises, ce qui est rassurant. Mme le Maire rappelle qu'un collectif s'est créé à Chirens, suite à des mesures prises par le CRIREM, organisme qui n'est pas accrédité par l'Etat.

Personnel communal : Mme LETELLIER informe de la réussite au CAP Petite Enfance d'un agent à l'école maternelle, ce qui lui donne la possibilité de postuler désormais sur des postes d'ATSEM.

Propreté dans les rues : Mme BEL demande s'il ne serait pas possible de faire un article sur l'hygiène des animaux de compagnie notamment sur les trottoirs, dans la rue, dans le bulletin municipal ?

Stationnement Route de la Cascade : Mme GIROUD-GARAMPON attire l'attention sur le stationnement sur la voirie communale face à la Cascade, dangereux pour les enfants qui rentrent à pied de l'école.

Séance levée à 21H15